



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 19 mai 2022 – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de verser une aide financière au SMEAG de l'île de loisirs pour venir en aide à la population Ukrainienne en guerre, d'un montant de cinq mille euros. La dépense sera imputable au chapitre 65 du budget communal de l'année en cours.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération –
A L'UNANIMITE

- AUTORISE la mise en œuvre du télétravail à compter du 1^{er} septembre 2022 – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE les créations d'emplois suivantes au 1^{er} juillet 2022 :

- 1 agent technique événementiel, à temps complet – Catégorie C – Filière Technique
- 1 responsable d'équipement périscolaire, à temps complet – Catégorie C – Filière Animation
- 1 responsable de satellite de restauration, à temps complet – Catégorie C – Filière Technique

– **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2022 – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention liant la ville, le CCAS et l'association ADRESSE pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 – **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention liant la ville, le CCAS et l'association PAUI pour une durée de 3 ans, du 5 juin 2022 au 4 juin 2025,
APPROUVE le versement à l'association APUI d'une subvention annuelle de fonctionnement de 26 000 €, durant trois ans – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la mise en œuvre du renouvellement de la convention de réciprocité d'accueil pour la rentrée de septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable sur une durée maximale de 5 ans et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,
VALIDE l'application des tarifs Union des Maires du Val d'Oise et de manière réciproque,
APPLIQUE par défaut la facturation des tarifs hors commune aux familles concernées utilisant les services périscolaires et restauration scolaire d'Eragny – **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE les modifications apportées au règlement de fonctionnement des crèches municipales –
A L'UNANIMITE

- DECIDE de reconduire, de manière rétroactive, le fonctionnement des crèches municipales selon les avis du 8 janvier 2021 et 12 février 2021 émis par les services PMI du Conseil départemental du Val d'Oise, pour la période 2020-2021 – **A L'UNANIMITE**

- PREND ACTE du rapport du mandataire de la commune d'Eragny-sur-Oise à l'Assemblée spéciale de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2021.

- DECIDE d'acquérir la parcelle BI278 d'une superficie de 1047m², issue de la division à venir de la parcelle BI184 située entre le Parc Urbain et le Boulevard de la Commune de Paris, pour la somme de 1 €,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité à signer les actes et autres documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE d'acquérir la parcelle AD382, d'une contenance de 283m², détenue par la SCCV berges de l'Oise au prix de 20 000 € et la parcelle AD85, d'une contenance de 313 m², détenue par la société Bouygues Immobilier au prix de 20 000 €,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité à signer les actes et autres documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE d'acquérir une emprise de 33m² issue de la division à venir de la parcelle AC369 située dans la Sente des Près constituant le lot B, pour la somme de 1€,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité à signer les actes et autres documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE de vendre la parcelle AV107 pour la somme de 7 000 € au profit de Monsieur et Madame Ribeiro,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité à signer les actes et autres documents nécessaires à la réalisation de cette transaction – **A LA MAJORITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h39.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h10), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 20h12), Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Freddie PATER, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE (jusqu'à 20h10)
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pour voir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (à partir de 20h12)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Françoise ROMANETTI a été désignée comme secrétaire de séance.